
Compte-rendu

Concertation sur les rythmes scolaires

15/10/2013

Ordre du jour :

- Proposition d'un scénario pour demander (si besoin) la dérogation d'organisation des nouveaux rythmes scolaires à l'inspection académique
- Questions/réponses autour de ce scénario

La marie attendait hier une réaction sur le planning proposé, et finalement n'a eu quasiment que des questions sur le contenu des temps d'activités.

Participants :

- La mairie, notamment :
 - o Mme Vergnaud,
 - o Mr Piot,
 - o D'autres membres de l'équipe municipale
- L'inspection Académique : Mme Artigas (IEN = inspectrice de l'éducation nationale)

Une cinquantaine de personnes réparties comme suit :

- Des enseignants :
 - o 3 Directrices d'établissement (Barberet, Granet et A.Franck)
- Des animateurs de centre loisirs :
 - o 1 animateur
 - o 1 directeur de centre élémentaire
 - o 1 directrice de centre maternelle
- Les parents d'élèves

Contenu

Résultats de la concertation :	2
Questions/réponses liées au scénario	3
Crainte d'augmentation des impôts ou des tarifs des centres de loisirs :	3
Aménagement du temps de travail des enseignants, APC et études surveillées	3
Occupation des locaux	4
Questions/réponses liées au contenu	4
Bilan	5

Résultats de la concertation :

La concertation de juin a permis d'avoir un point de vue général où les avis étaient très partagés.

Le questionnaire web ouvert de début juin jusqu'au 20 septembre 2013, a été adapté en fonction des utilisateurs :

- Parents d'élèves
- Agents Municipaux
- Enseignants
- Associations ayant une activité en relation avec les enfants

503 réponses ont été données, ce qui représente :

- 13.4% des parents d'élèves de Pontault
- 11,1% des enseignants
- 20 % des associations de la ville en rapport avec les enfants.

En sont ressorties des statistiques plus affinées sur lesquelles la municipalité s'est basée pour établir le scénario d'emploi du temps, et obtenir des propositions d'activités.

A noter 3 items :

- Mettre en adéquation le temps de l'enfant et le temps de la famille
74% sont pour le mercredi travaillé, 21% pour le Samedi, 5% indifférents
- Crainte d'un alourdissement des charges qui pèsent sur les familles
- Une attente forte sur les contenus éducatifs, ou d'aide aux devoirs.
Avec un rejet des 45 minutes par jour car trop court pour la mise en place d'une activité.

Scénario proposé :

- Mercredi travaillé
- 2x1h30 dans la semaine avec deux secteurs sur la ville :

Le premier terminant l'école à 15h les lundis et jeudis, le second les mardis et vendredis pour une meilleure gestion et utilisation des ressources au niveau des intervenants (diminution du recrutement, optimisation du temps de travail, proposition d'emploi à plein temps) et sur l'occupation des locaux.

- L'inscription des enfants dans le même cadre que le centre de loisir permettra d'adapter l'encadrement à l'effectif puisque ces temps ne sont pas obligatoires.

La Mairie précise qu'aucun enfant ne sera laissé de côté durant ce temps.

Questions/réponses liées au scénario

Crainte d'augmentation des impôts ou des tarifs des centres de loisir :

- Pas d'augmentation des impôts, ni des tarifs des centres ou de la restauration car le budget récupéré ne serait pas significatif. Il faut savoir qu'une telle réforme représente un coup de 650 à 700000 Eur pour la commune de Pontault. Donc, irrécupérable sur les tarifs du centre ou de la restauration.
- Récupération du budget sur :
 - o Aide de l'Etat qui perdure l'année prochaine
 - o Aide de la CAF avec l'emploi d'association ou selon certains critères.
 - o Réduction d'autres budgets. (*petite inquiétude de ma part, car l'exemple donné correspond à un spectacle aux Passerelles en moins, donc toujours lié au budget de l'enfance...*)

Cette réforme engendre le recrutement de beaucoup d'intervenants. Ce recrutement sera fait dans les règles imposées par les normes DDCF, il y a aura des intervenants extérieurs ou spécialisés.

A savoir : les normes DDCF (Les *normes* d'encadrement d'un Accueil Collectif de Mineurs) ont été augmentées sur ces temps d'activités :

	Sur les heures des centres de loisirs	Sur les heures de « temps d'activité »
Elémentaire	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Maternelle	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 14 enfants

Le système qui sera mis en place à la rentrée 2014 sera établi dans les meilleures conditions possibles et adoptées, mais ne sera pas définitif. Il est amené à évoluer en fonction des retours sur expérience.

Aménagement du temps de travail des enseignants, APC et études surveillées

Sur ce point c'est Mme Artigas (IEN) qui a répondu :

Le temps de travail des enseignants va être annualisé. Et est réparti comme suit :

- 24h de présence par semaine devant l'élève
- 108 heures en plus sur l'année pour les concertations d'équipes pédagogiques, conseils des maitres d'école et aides personnalisées (APC)

Sans oublier le temps de préparation de la classe qui n'est pas vraiment comptabilisé.

Ils ont la possibilité de participer aux temps d'activités s'ils le souhaitent dans le cadre d'un cumul d'emploi comme certains le font déjà pour la cantine ou l'étude surveillée. Les horaires des APC sont décidés par les équipes enseignantes chaque année. L'horaire de ses aides sera revu en adéquation avec les temps d'activité au sein de chaque école.

Une alternance entre les deux secteurs des jours d'activités (lundi/jeudi ou mardi/vendredi) par semestre pour permettre à tous les enfants de la ville de finir à 15h le vendredi a été demandée.

La proposition a été soumise en raison du caractère « non obligatoire », et de la possibilité de départ en week-end ou, chez le parent séparé, plus tôt. De façon à être égalitaire.

Mme Artigas répond : NON, en raison de la mise en place d'un rythme de travail pour les enseignants. Mais concède la possibilité d'alterner les secteurs d'une année sur l'autre.

Il faut surtout retenir que le scénario proposé est soumis à acceptation de l'académie car il est de

type « dérogatoire », c'est-à-dire qu'il demande un aménagement des horaires différents de ceux proposés dans le cadre du texte.

Pour plus d'infos sur le texte et sa mise en place :

<http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html>

Occupation des locaux

Mme Artigas rappelle clairement que les locaux n'appartiennent pas aux enseignants. Ils sont prêtés par la mairie. Il est normal et important d'investir les lieux lors qu'on y pratique une activité récurrente. Le partage des locaux, n'est pas une affaire de propriété mais de respect des biens qui s'y trouvent. Le partage est tout à fait réalisable si les acteurs d'un même lieu se respectent dans leur travail et communiquent entre eux. Ceci afin d'établir des règles communes d'utilisation de ces locaux pour le respect des biens et des personnes qui s'y trouvent ou s'y succèdent.

Questions/réponses liées au contenu

Pour les contenus, rien n'est encore défini. Des pistes sont étudiées mais surtout des contraintes sont mises en exergue :

- Norme de garde : le personnel encadrant doit être composé au minimum de :
 - o 50% de titulaire du BAFA
 - o 30% de stagiaires
 - o 20% de personnel sans diplôme.

La mairie compte offrir, aux animateurs des centres de loisirs diplômés et spécialisés sur une activité, de meilleures conditions de travail en :

- o augmentant le nombre d'heures (voire proposer des temps pleins),
- o proposant de nouvelles formations ou des formations complémentaires
- o réaménageant les horaires : au lieu d'étaler les horaires entre 7h et 19h, proposer des services du matin (centre matin + pause méridienne) et du soir (temps d'activités + centre du soir)
- Le déplacement des animateurs de centre entre l'activité dont ils auraient la charge entre 15h et 16h30 et le centre de loisirs auquel ils sont rattachés à 16h30
- Le rythme des enfants de maternelle :
 - o Ceux qui font encore la sieste à 15h...
 - o Une activité = 15/20minutes maxi

A ce titre et suite au recul sur les écoles de Paris, un comité de réflexion sur le rythme des maternelles et l'application des nouveaux rythmes scolaires est mis en place au niveau du département. Une IEN est dédiée à ce sujet. Et la mairie de Pontault y sera particulièrement vigilante.

Une enseignante se demande si ces nouveaux rythmes de travail ont un impact positif ou négatif sur la fatigue de l'enfant. Mme Artigas répond qu'aujourd'hui (15 octobre) il n'y a pas suffisamment de recul sur le sujet puisqu'ils ont été mis en place sur certaines communes uniquement depuis le 03/09. Aujourd'hui tous les experts ne sont pas d'accord entre eux.

Les parents s'inquiètent vraiment de la diversité des ateliers. La Mairie répond que la municipalité de Torcy, qui a déjà mis en place ces nouveaux rythmes, a créé 101 ateliers, et qu'elle dispose d'un budget moins important que Pontault. Il n'y a pas de raisons de faire moins bien.

Bilan

- Tout le monde s'accorde sur des activités d'1h30, sauf peut-être pour les maternelles
- Le mercredi a été décidé en corrélation avec les résultats de la concertation. *Je dirai « la démocratie a parlé »*
- Les parents attendent beaucoup du contenu et de la transition entre l'école, les temps activités et les études surveillées ou centre de loisirs du soir.

Il est tout à fait possible d'organiser au sein des groupes scolaires un conseil extraordinaire, réunissant les différents acteurs (enseignants, centre de loisirs et parents) pour définir clairement les potentiels (locaux internes ou à proximités, intervenants spécialisés déjà en poste...) et les contraintes (salles trop petites ou réservées aux enfants avec handicap, transition de la sieste des petits... etc.) pour les faire remonter en mairie et faciliter la bonne mise en place de ces nouveaux rythmes.

EL/2013-10-16